



Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

Ref : PF/FD/200324

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Saint-Pierre-de-Trivisy, le 24 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été attirée par de nombreux professionnels du secteur funéraire au sujet des problématiques rencontrées suite à la propagation du Covid-19 et aux mesures de confinement édictées par le Gouvernement.

En effet, les marbriers funéraires, et notamment ceux de ma circonscription, se heurtent aux interdictions prises à leur encontre par certains maires les empêchant d'entrer dans les cimetières pour tout autre travaux que les obsèques. Pourtant, ceux-ci sont nécessaires, notamment pour préparer les obsèques en amont.

Si la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens et la lutte contre la propagation du virus restent nos objectifs prioritaires, il semble que l'activité économique, quand cela est possible, doit pouvoir être maintenue. Mettre à l'arrêt les marbriers funéraires pourrait avoir des conséquences graves et durables sur tout une chaîne de production, et notamment sur les ateliers de production de matériaux de toute sorte.

Dans ce cadre, je souhaiterais savoir si, en respectant bien évidemment les recommandations sanitaires, le Gouvernement, avec l'appui des maires, pourrait autoriser les artisans funéraires à maintenir leurs activités dans les cimetières.

Vous remerciant par avance de votre prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn